

Candidats titulaires d'un diplôme extracommunautaire

MODALITÉ D'INSCRIPTION A LA SÉLECTION PERMETTANT L'ACCÈS A L'INSTITUT DE MANIPULATEURS D'ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE

Organisation commune des épreuves IFMEM de Toulouse et de Montpellier

Annule et remplace le document précédent : 23/01/2026

Texte de référence :

Arrêté du 9 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale.

Art. 32.-Les titulaires d'un diplôme de manipulateur d'électroradiologie médicale ou autre titre ou certificat permettant l'exercice de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale, obtenu en dehors d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse, peuvent bénéficier, sous réserve de réussite aux épreuves de sélection prévues à l'article 32 quater, d'une dispense partielle de scolarité pour l'obtention du diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale.

Nombre de places : 1 place.

MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX EPREUVES 2026

Selon l'article 10 de l'arrêté du 9 septembre 2020 :

Pour se présenter aux épreuves organisées par l'IFMEM du CHU de Montpellier, les candidats doivent déposer leur candidature au secrétariat, ils pourront ensuite envoyer leur dossier d'inscription (en recommandé avec AR).

Le dossier comprend les pièces suivantes :

1. La photocopie du titre de séjour valide pour toute la période de la formation ;
2. La photocopie de leur diplôme de manipulateur d'électroradiologie médicale ou un titre équivalent (l'original sera fourni lors de l'admission en formation) ;
3. Un relevé détaillé du programme des études suivies, précisant le nombre d'heures de cours par matière et par année de formation, le contenu et le nombre d'heures de chaque stage clinique effectué au cours de la formation dans les différents champs d'exercice de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale ainsi que le dossier d'évaluation continue, le tout délivré et attesté par une autorité officielle compétente du pays qui a délivré le diplôme ;
4. Pour les candidats ayant déjà une expérience professionnelle, toute attestation en lien avec l'exercice de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale ;
5. La traduction en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux français de l'ensemble des documents prévus aux 1°, 2°, 3° et 4° ;
6. Un curriculum vitae ;
7. Une lettre de motivation ;

Coût d'inscription à la sélection : 150 euros

Le dépôt des pièces du dossier doit se faire après un premier contact téléphonique avec la responsable pédagogique de l'IFMEM au 04 67 33 88 82 ou par le secrétariat au 04 67 33 88 81.

La date limite de dépôt de dossiers est fixée au 12 mars 2026

EPREUVES DE SELECTION

Epreuves de sélection communes avec l'IFMEM de Toulouse – région Occitanie

Les épreuves de sélection prévues à l'article 32 sont au nombre de trois :

- une épreuve écrite d'admissibilité
- deux épreuves orales d'admission

2026 Epreuve d'admissibilité se déroulera sur le site où le candidat a postulé

L'épreuve d'admissibilité consiste en une épreuve écrite et anonyme comportant cinq questions de culture générale devant permettre en particulier d'apprécier la maîtrise de la langue française par le candidat, ainsi que ses connaissances, prioritairement dans le domaine sanitaire et social.

Cette épreuve, d'une durée d'une heure trente, est notée sur 20 points.

Pour être admissible, le candidat doit obtenir à cette épreuve une note au moins égale à 10 sur 20.

Les candidats déclarés admissibles par le jury sont autorisés à se présenter aux épreuves d'admission.

2026 Epreuve d'admission est susceptible de se dérouler sur le site de l'IFMEM de Toulouse. Le candidat connaîtra le site sur lequel auront lieu les épreuves d'admission lorsqu'il recevra sa convocation.

Les candidats déclarés admissibles par le jury sont autorisés à se présenter aux épreuves d'admission consistant en une épreuve orale et une mise en situation pratique, organisées au cours d'une même séance.

L'épreuve orale, d'une durée de trente minutes au maximum, consiste en un entretien en langue française.

Cette épreuve doit permettre d'apprécier le parcours professionnel et les motivations du candidat à partir de son dossier d'inscription.

Elle est notée sur 20 points. Une note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire.

L'épreuve de mise en situation pratique consiste en l'étude d'un cas clinique, voire une situation simulée en rapport avec l'exercice de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale, d'une durée maximale de deux heures et dont le sujet est tiré au sort par le candidat.

Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier les connaissances, les capacités de compréhension et d'analyse du candidat à partir d'une situation donnée.

Cette épreuve est notée sur 20 points. Une note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire.

Pour être admis dans un institut de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale, les candidats doivent obtenir un total de points au moins égal à 30 sur 60 aux trois épreuves de sélection.

Résultats des épreuves 2026 :

Affichage liste des candidats Admissibles : **le 02 juin 2026 à partir de 16h (Site internet IFMEM)**

Affichage liste des candidats Admis : **Le 22 juin 2026 à partir de 16h (Site internet IFMEM)**

IINSCRIPTION A L'INSTITUT DE FORMATION

Lorsque l'admission est prononcée :

Le postulant doit répondre si une proposition lui est faite, dans le respect du délai accordé. Si la réponse à la proposition est une acceptation définitive, il la confirmera auprès du secrétariat et procèdera à son inscription administrative et s'acquittera des frais d'inscription à la formation.

En outre, le candidat s'acquittera des frais de scolarité.

Il est à noter que, au regard des contraintes liées aux stages inhérents à la formation et à l'exercice professionnel ultérieur, l'admission définitive est subordonnée :

1° A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé

- Attestant que le future étudiant ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale.
- Mentionnant que la numération globulaire et la formule sanguine sont normales
- Attestant l'absence de contre-indication à l'utilisation d'appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM)

2° A la production, au plus tard le jour de la 1ère entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Toute vaccination incomplète rend impossible la mise en stage de l'étudiant.